

1^{er} PARTIE



ATTESTATION SUR L'HONNEUR POUR LA VENDANGE 2021
COLLECTE DE MARC DE LA DISTILLERIE JEAN GOYARD
VALORISATION OBLIGATOIRE DES RESIDUS DE LA VINIFICATION



**Réglementation des douanes appliquée par FranceAgriMer
(Art 52 du R (UE) n°1308/13, décret 2014-903 du 18 août 2014)**

1/ Le volume global pressé sur votre centre de pressurage :

Je certifie que le pressoir (N°) a pressuré Kilos
dans mon centre de pressurage, soitmarcs de 4 000kg.

2 / Le ou les points sur lesquels vous avez déposé la totalité de vos marcs (aignes):

	POINTS & TYPE COLLECTE	Quantité totale en Kg de raisins
Marcs (Aignes) déposés sur le point de collecte		
	Autres cas possibles ... (autres dépôts)	Quantité totale en Kg de raisins
Marcs (Aignes) déposés sur un autre et/ou 2ème point de collecte		
Autres voie de valorisation		
	TOTAL (= au nombre de Kg de raisins pressuré)	

Cachet et signature du pressoir

Distillerie Jean GOYARD

Service logistique

52 rue Jules Blondeau

51160 AY-CHAMPAGNE

Tél : 03-26-55-76-26 / E-mail : a.marquet@distillerie-goyard.com

Site Internet : www.distillerie-goyard.fr



Si vous égarez votre feuille d'attestation sur l'honneur, celle-ci est disponible sur notre site internet en téléchargement PDF (au service du vignoble puis documents)

Ces informations resteront confidentielles et ne peuvent faire l'objet d'une communication extérieure à la Distillerie Jean GOYARD

EXPLICATION POUR REMPLIR LA 2EME PARTIE DE L'ATTESTATION :

Liste des producteurs ou négociants ayant repris les mouts pour vinification.

EXEMPLE : J'ai pressuré (le pressoir) **48 560 Kilos** dans mon centre de pressurage.

Pour ma récolte	AOC + RI	DPLC	IMPOSABLE	Nom dans le tableau 2ème partie
1) JE (ma société) CONSERVE DES MOUTS POUR VINIFICATION	9 600	4 200	Nom de ma société qui fait la vinification	Ma société
2) JE VENDS DES MOUTS AUX NEGOCIANTS AVANT VINIFICATION	10 000		Le/les négociants seront imposables	Négociant(s)

Si j'ai fait du pressurage pour des livreurs

3) LE/LES LIVREURS REPRENNENT LEURS MOÛTS ET LES VINIFIENT EUX MÊME	4 000		Le/les livreurs seront imposables	Livreur(s)
4) LE/LES LIVREURS VENDENT AUX NEGOCIANTS	5 260	2 000	Le/les négociants seront imposables	Négociant(s)
5) LE/LES LIVREURS SONT EN CAF INDIVIDUEL CHEZ MOI OU CHEZ UN NEGOCE	4 000		Le/les livreurs seront imposables	Livreur(s)
6) LE/LES LIVREURS SONT EN CAF COLLECTIVE CHEZ MOI OU CHEZ UN NEGOCIANT	5 500		Le/les négociants ou moi seront imposables	Négociant(s) ou Ma société
7) LE/LES LIVREURS SONT EN COCH CHEZ UN NEGOCIANT	4 000		Le/les négociants seront imposables	Négociant(s)

Total

42 360

6 200

2^{ème} PARTIE



LISTE DES PRODUCTEURS OU NEGOCIANTS AYANT REPRIS LES MOÛTS POUR VINIFICATION VENDANGE 2021



(Moûts issus des raisins pressurés sur votre centre et avant vinification)

Je certifie que le pressoir (N°) a pressuré Kilos
dans mon centre de pressurage et que les moûts vont être vinifié par : (complétez le tableau ci-dessous)

Noms complet et commune des vinificateurs des moûts : (Vous-même/Négociants/Autres producteurs)	QUANTITES en Kg de raisins	
	AOC + RI	DRA
Ne pas indiquer le nom de vos livreurs mais le nom des vinificateurs « Seul le vinificateur est imposable aux Prestations d'Alcool Vinique »		
TOTAL		
TOTAL GLOBAL (=Nombre de kg de raisins pressuré)		

Cachet et signature du pressoir